



MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROJET DE LOI

DE FINANCES

2023

DOSSIER DE PRESSE





Le projet de loi de finances pour 2023 vient confirmer le soutien de l'État aux politiques publiques du sport en France.

Ce soutien, c'est bien sûr, dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, des moyens à la fois maîtrisés et conformes à nos engagements qui sont alloués à la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) et au Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (COJOP).

Plus largement, pour la France, ces Jeux sont un formidable levier pour donner au sport la place qu'il mérite dans notre société, que ce soit pour la jeunesse, la santé et le bien-être de nos concitoyens ou l'inclusion sociale de toutes et tous. C'est dans ce cadre que s'inscrit la progression de 2,6 % par rapport à l'an dernier des financements attribués au ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, hors contribution aux Jeux.

Pour concrétiser cette ambition, le ministère s'est également donné les moyens d'inscrire son action dans un cadre renouvelé, propre à améliorer son articulation avec l'ensemble des parties prenantes du sport en France, notamment dans les territoires, où se joue une large part du dynamisme de notre modèle sportif.

Cette vision, je l'ai partagée lors du séminaire organisé à l'INSEP le 18 juillet 2022, qui a réuni plus d'une centaine de ses principaux représentants autour de cet enjeu majeur de la gouvernance du sport en France.

Désormais, pour l'ensemble des acteurs, les objectifs sont clairs, dans un cadre cohérent et lisible pour chacun.

La direction des Sports peut d'ores et déjà renforcer son rôle d'administration « d'état-major » sur trois champs prioritaires : l'orientation stratégique des politiques publiques, leur évaluation, ainsi que le régalién, qui recouvre notamment la lutte contre toutes les formes de violences dans le sport.

Avec les moyens qui lui sont alloués, l'Agence nationale du sport peut déployer dans toute leur plénitude les programmes d'intervention dont elle a la charge, que ce soit en matière de haute-performance ou de développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre, avec, là encore, une attention toute particulière à la bonne gouvernance territoriale, en continuant d'assurer la montée en puissance des conférences régionales du sport.

Enfin, soulignons que cette dynamique de clarification est guidée en permanence par l'exigence de mieux allouer les moyens, afin de garantir à nos concitoyens une dépense publique pour le sport qui soit à la fois plus efficace et plus performante.

À moins de deux ans des Jeux, nous avons donc toutes les cartes en main pour faire de la France une « Nation sportive », ainsi que l'a appelé de ses vœux le Président de la République : une ambition politique claire, un budget consolidé, une gouvernance clarifiée.

À nous de jouer !

Amélie Oudéa-Castéra,
Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

I. Des moyens au bénéfice des politiques publiques du sport en hausse en 2023

Hors contribution aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024, le budget du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques (MSJOP) est en augmentation de 2,6 % par rapport à 2022.

Cela correspond à un niveau de moyens inédit pour les politiques publiques du sport en France, notamment lié à la reconduction du Pass'Sport créé en 2021 (100 M€ prévus en 2023), à la poursuite du plan équipements sportifs de proximité déployé par l'Agence nationale du sport (ANS) avec une nouvelle enveloppe de 100 M€ en 2023, ainsi qu'à diverses mesures nouvelles visant notamment à :

- conforter nos actions en amont des JOP (+10 M€ sur le budget socle de l'ANS pour ses politiques d'accompagnement de la professionnalisation des structures sportives) ;
- associer dès à présent les Français à l'élan lié aux JOP (+5,5 M€ dès 2023 pour un programme de billetterie populaire qui permettra d'allouer plus de 400 000 places à des publics prioritaires : scolaires et jeunesse, bénévoles du mouvement sportif, personnes en situation de handicap et leurs aidants, agents de l'État impliqués dans l'organisation des JOP) et valoriser l'expertise de notre pays en amont de cet événement exceptionnel (+3 M€ pour les financements alloués à l'accueil de grands événements sportifs internationaux en France d'ici les JOP).

Un budget hors Jeux Olympiques et Paralympiques en hausse de + 2,6 % :

- Reconduction du Pass'Sport avec une enveloppe de 100 M€
- Poursuite du plan équipements sportifs de proximité avec une enveloppe de 100 M€

Un budget des Jeux Olympiques et Paralympiques maîtrisé et conforme à nos engagements

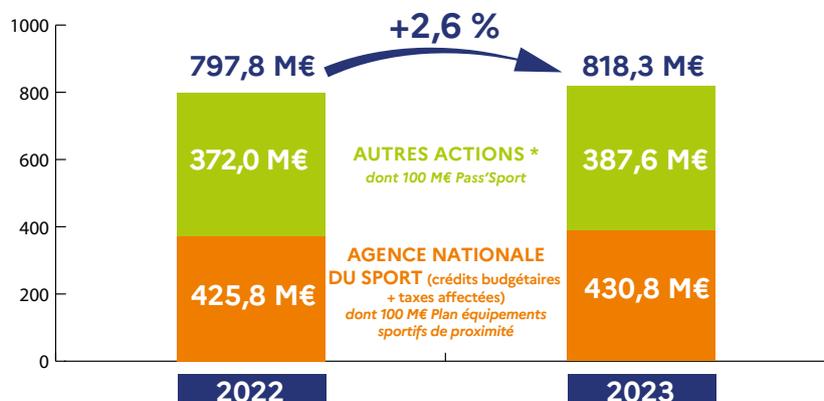
Stabilité des emplois de conseillers techniques sportifs (CTS) et +20 EPT dans les services déconcentrés, jeunesse et sports pour renforcer les moyens de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, et les phénomènes de radicalisation dans le sport



* Y compris masse salariale des conseillers techniques sportifs, hors contribution aux pensions. Hors masse salariale des agents de l'administration centrale et des services déconcentrés Jeunesse et Sports, portée par le budget du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

II. Un budget hors JOP en hausse de près de 3 % pour répondre aux ambitions renforcées pour le sport en France

Répartition du budget hors JOP



* Pass'Sport, subventions au profit des opérateurs du ministère hors Agence nationale du sport, interventions, soutien aux CREPS, masse salariale des conseillers techniques sportifs. Hors masse salariale des agents de l'administration centrale et des services déconcentrés.

1/ Renforcer la place du sport dans notre société pour notre jeunesse et pour la santé et le bien-être des Français

Faciliter l'accès au sport pour notre jeunesse



Le **Pass'Sport**, mis en place en 2021, est reconduit pour 2023 avec une enveloppe de **100 M€**.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes qui bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire de 6 à 18 ans, de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ou de l'allocation adultes handicapés (AAH) jusqu'à 30 ans. Il a été étendu pour la rentrée universitaire 2022 à 800 000 étudiants boursiers. Le recours au Pass'Sport est en forte augmentation depuis la rentrée 2022 (près de 40 % de plus par rapport à 2021).

Cette aide forfaitaire de 50 euros versée par l'État permet de réduire le coût de l'inscription prise par un jeune dans un club sportif (ou autre structure éligible pour les étudiants), avec un objectif de toucher au moins 2 millions de jeunes. L'accès au Pass'Sport a été facilité depuis septembre 2022 par la mise en ligne du portail pass.sports.gouv.fr qui permet d'avoir accès à toutes les informations relatives au dispositif.

Le Pass'Sport permet d'aider les jeunes publics à reprendre ou poursuivre une activité sportive, en réduisant les inégalités financières qui peuvent constituer un obstacle à la pratique.

Développer la pratique en déployant davantage d'équipements sportifs de proximité sur le territoire

Le **plan équipements sportifs de proximité** poursuit son déploiement en 2023 avec une nouvelle enveloppe permettant d'engager **jusqu'à 100 M€ de nouvelles aides**.

Pour mémoire, ce plan annoncé en octobre 2021 par le Président de la République vise à financer 5 000 équipements d'ici à 2024 pour favoriser la pratique sportive des Français.

Le plan équipements sportifs de proximité permet :

- de réduire les inégalités territoriales en terme d'équipements, en priorisant les territoires les moins dotés ;
- de promouvoir une activité sportive facile d'accès, au plus proche des populations ;
- de répondre au renouvellement des pratiques sportives en accompagnant des disciplines en développement (basket 3x3, padel, escalade, etc.).

Renforcer le lien entre sport et santé

Mesure phare de la Stratégie nationale sport-santé (SNSS), le programme des **Maisons Sport-Santé (MSS)** constitue une réponse de proximité aux enjeux de prévention et de lutte contre la sédentarité et ses effets délétères sur la santé. Fin 2022, l'objectif de 500 MSS sur l'ensemble du territoire sera atteint. En 2023, une enveloppe de 4 M€ sera reconduite pour finaliser le déploiement des Maisons Sport-Santé et aboutir à un maillage territorial permettant d'assurer l'accès de tous aux missions prioritaires des maisons :

- accueillir, informer et orienter le public concernant la pratique des activités physiques et sportives à des fins de santé et le développement des activités physiques adaptées ;
- mettre en réseau et former des professionnels de santé, du social, du sport et de l'activité physique adaptée.



2/ Fortifier notre modèle sportif dans toutes ses dimensions

Accompagner la professionnalisation de nos structures sportives

Le budget socle de l'Agence nationale du sport bénéficiera d'une enveloppe complémentaire de **10 M€** pour amplifier son action **d'accompagnement et de professionnalisation des structures sportives au plan territorial, dans le cadre des orientations de l'Agence mais également en cohérence avec les priorités des projets sportifs territoriaux.**

Par ailleurs une enveloppe de **+0,5 M€** sera allouée pour « **l'École des cadres** », qui s'inscrit dans une volonté d'accompagner l'évolution des missions des conseillers techniques sportifs (CTS), de faciliter leur trajectoire professionnelle et de contribuer au développement de leur expertise au bénéfice de l'action ministérielle. Pensée comme un observatoire stratégique de l'expertise, l'École des cadres est chargée d'étudier les grandes tendances de l'expertise sportive et de proposer une offre de formation adaptée.

Renforcer les moyens sur la dimension régalienne afin de s'assurer que les structures sportives permettent une pratique sécurisée et favorisent la diffusion de valeurs citoyennes

La **lutte contre les violences sexuelles et sexistes et les phénomènes de radicalisation dans le sport** est la première des priorités.

Nos structures sportives doivent permettre à tous une pratique sécurisée et promouvoir le respect des valeurs de la République.

À cette fin, les services déconcentrés jeunesse et sports seront renforcés, avec **20 emplois supplémentaires en 2023 dédiés à la lutte contre ces deux fléaux.**

Valoriser l'expertise française en matière de grands événements sportifs internationaux

L'accueil de grands événements sportifs internationaux par la France permet de valoriser l'expertise de notre pays ou encore de valoriser les savoir-faire de nos entreprises du secteur.

En 2023, le MSJOP bénéficiera d'une **enveloppe supplémentaire de 3 M€** pour contribuer à l'accueil d'événements en France, portant le budget total de la délégation interministérielle aux grands événements sportifs internationaux à 9 M€.

Cette enveloppe complémentaire pourra notamment permettre de contribuer à l'accueil d'épreuves majeures de e-sport en France, afin de valoriser l'expertise de notre pays dans le secteur.

3/ Préparer les JOP en favorisant la meilleure préparation de nos athlètes et en y associant les Français

La performance de nos athlètes d'une part, l'engagement des Français et l'élan populaire autour des JOP d'autre part constituent deux dimensions essentielles de leur réussite.



S'agissant de la **performance des athlètes**, l'Agence nationale du sport continuera de déployer ses dispositifs de soutien à la haute-performance dans le cadre du programme « Ambition bleue ».



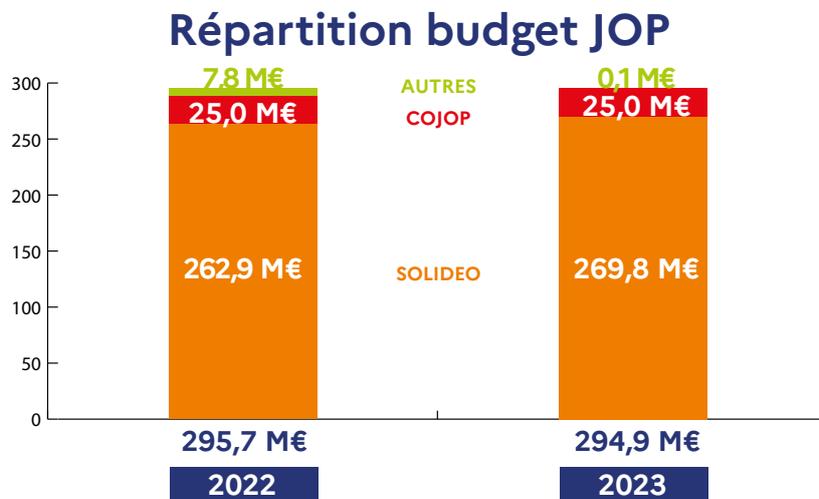
En qualité de pays hôte, la France va bénéficier de quotas spécifiques pour bon nombre de sports olympiques et paralympiques. Cela aura pour effet d'augmenter le nombre de sportifs sélectionnés. **Pour mémoire, ils étaient 520 à Tokyo en 2021 et l'estimation pour Paris 2024 est de plus de 650.**

Pour améliorer le rang de la France à l'occasion des JOP de Paris, l'Agence nationale du sport a ciblé, à ce jour, 480 sportifs médaillables pour leur garantir une sécurité financière et leur permettre de préparer sereinement les Jeux. De nombreux dispositifs leur sont prioritaires tant sur le **plan socioprofessionnel** que sur le plan de la préparation sportive avec pour objectif de proposer des services sur mesure, adaptés et de proximité. **Leurs entraîneurs bénéficient également d'un accompagnement financier et de formations spécifiques et personnalisées** pour monter en compétences. De nombreux acteurs sont associés aux différents projets de performance afin de ne rien laisser au hasard dans la conquête de médailles : accompagnement scientifique, recherche, matériel et équipements.



Afin de promouvoir l'engagement des Français autour des JOP, un programme national de **billetterie populaire** à destination de publics prioritaires (scolaires et jeunesse, bénévoles du mouvement sportif, personnes en situation de handicap et leurs aidants, agents de l'État impliqués dans l'organisation des Jeux) est mis en place pour les Jeux de 2024. Ce programme bénéficie d'une enveloppe globale de 11 M€ (dont **5,5 M€ dès 2023**) pour l'achat de plus de 400 000 billets.

III. S'agissant de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, un budget 2023 de 295 M€, conforme à nos engagements



270 M€

Subvention qui sera versée à la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) afin de poursuivre la réalisation des opérations d'aménagement et de la livraison des ouvrages.

La SOLIDEO concentre l'essentiel de la dépense publique liée à l'organisation des JOP.

Sa mission est de superviser la livraison des ouvrages et équipements pérennes nécessaires aux Jeux, et qui constitueront un héritage durable pour notre pays, les territoires concernés et leurs habitants.

À titre d'exemple :

- Les villages des athlètes et des médias permettront la création après les Jeux d'un ensemble de plus de 3 500 logements en Seine-Saint-Denis.
- Le Centre aquatique olympique, sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole du Grand Paris, restera une infrastructure sportive innovante et performante dont pourront bénéficier dès 2025 les habitants et usagers du territoire métropolitain.



1/ Les délais des chantiers supervisés par la SOLIDEO sont pleinement tenus

2/ Les budgets sont maîtrisés :

- Hors inflation, la contribution pluriannuelle totale de l'État au budget de la SOLIDEO reste conforme à la maquette initiale (946 M€ vs 933 M€ en projection initiale) ;
- L'inflation est prise en compte dans un cadre maîtrisé, prévu, et de manière concertée avec les différents financeurs publics de la SOLIDEO.

→ La subvention prévue pour 2023 se décompose en (i) une enveloppe de 208,5 M€ conforme à la trajectoire de financement prévue hors inflation et (ii) une enveloppe de 61,3 M€ au titre de l'inflation.

Au global, la projection d'inflation sur l'ensemble du projet SOLIDEO représente à date une charge supplémentaire d'environ 200 M€ pour l'État (ramenée à la durée de vie du projet, cela représente moins de 3 % / an, même s'il y a eu une accélération importante étant donné le contexte actuel).

25 M€

Deuxième tranche de la contribution de l'État au Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP - Paris 2024) au titre de l'organisation des Jeux paralympiques (sur un engagement total à ce titre de 80 M€ initié en 2022 avec une première tranche de 25 M€).

Le COJOP est en charge de la planification et de l'organisation des Jeux ainsi que de financer les dépenses liées à toutes les installations provisoires.

La contribution de l'État au budget du COJOP (80 M€ sur 2022-2024) ainsi que celles de la Ville de Paris (10 M€) et de la Région Île-de-France (10 M€) constituent les seuls financements publics dont bénéficie Paris 2024. Il sont fléchés vers l'organisation des Jeux Paralympiques.

Des Jeux sobres et maîtrisés sur le plan budgétaire.

Au global, le budget du COJOP est à plus de 97 % assuré par des financements privés constitués principalement :

- des versements du Comité International Olympique (CIO) : droits télévisuels et partenaires du CIO ;
- des recettes de billetterie et d'hospitalités ;
- des partenaires nationaux du COJOP.

Un exercice de révision du budget pluriannuel du COJOP sera mené d'ici la fin de l'année 2022. L'objectif est clair : maintenir le niveau d'ambition, pour faire rayonner notre pays à l'occasion des JOP, tout en tenant l'équilibre entre les recettes et les dépenses sans peser sur les finances publiques.





**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

95 avenue de France
75650 Paris cedex 13

sports.gouv.fr

